

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2003

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil trois, le dix sept décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 3 décembre deux mil trois, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Député-Maire.

Etaient en outre présents : M. CAILLET 1^{er} Maire-Adjoint , M. ALONSO (arrivé à 20 h 11), Mmes CHAVINIER, RAUSCHER, MM. DECHENOIX, BLANC, DELAGE, CHAZOULE, BOUTIFFARD, Mme LECLERC, MM. CAYLA, BARY, TESSIER, MARTIN SAINT LEON, Mmes ESCLATTIER, RICHARD, M. SEMOUN, Mme AESCHLIMANN, Maire-Adjoints ; Mmes PENET, MOURGET, PERRIN, MORDACQ, MOUNIER, M. DAUPHIN, Mme SOLAL, M. MARGUERIE, Mme PREVITALI, MM. CHAUDE, NAMIN (arrivé à 21 h 37), Mme POURBAGHER, M. LE GAC, Mme RATTIER, M. LAGARDE, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. RIERA, VIDAL, BERARD DE MALAVAS, NOISETTE, PIETRASANTA, RICHARD, CASARI, ZAOUI (arrivé à 20 h 32) , MASSOL, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : Mme BERTHOLET, C.M.D., à M. CAILLET, 1^{er} M.A. ; Mme FOURNIER, C.M.D., à M. BOUTIFFARD, M.A. ; Mme DE GIRAUD D'AGAY, C.M.D., à M. BLANC, M.A. ; M. BARBERI, C.M.D, à M. ALONSO, M.A ; Mme NAVARRO, C.M, à M. RIERA, C.M. ; M. PERNOD, C.M., à M. MASSOL, C.M.

Ont quitté la salle : à 22 h 45, M. DELAGE, M.A ; Mme SOLAL C.M.D.,

après avoir donné mandat : M. DELAGE, M.A, à M. DECHENOIX, M.A ; Mme SOLAL, C.M.D à Mme AESCHLIMANN, M.A.

*

* *

LE CONSEIL,

Après l'appel nominatif et constat que le quorum est atteint, Monsieur Thierry LE GAC, Conseiller Municipal Délégué, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE la déclaration-motion lue par le Premier Maire-Adjoint et demandant solennellement, au nom des membres de la Majorité Municipale, à Monsieur Olivier CHAZOULE, de démissionner du Conseil Municipal,
- REJETTE le vœu présenté par Monsieur CASARI demandant l'organisation de nouvelles élections municipales.

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 26 juin 2003 et 25 septembre 2003.

*

* *

LE CONSEIL,

- DONNE ACTE de la communication du Maire sur les décisions prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2001, modifiée le 28 mars 2002, autorisant Monsieur le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. COMPLEXE SPORTIF ET DE LOISIRS DES COURTILLES – FIXATION DES TARIFS.
2. MODIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN APPARTEMENT SITUE A L'ECOLE MAURICEAU A ASNIERES-SUR-SEINE.
3. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR LE MOIS DE JUIN 2003.
4. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2003.
5. PREEMPTION DES BIENS SIS 370/372 AVENUE D'ARGENTEUIL DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
6. PREEMPTION DES BIENS SIS 7 RUE DES BAS ET 2-2BIS RUE DUSSAU DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RAVALEMENT D'IMMEUBLES SITUES DANS LA COUR DE LA CRECHE STATION SISE, 1 RUE DE VERDUN A ASNIERES-SUR-SEINE.
8. ACTION EN JUSTICE POUR DIFFAMATION.
9. PREEMPTION DE LA PROPRIETE SISE 23 RUE DES BAS DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN. (REGLEMENT DE FRAIS, HONORAIRES).
10. REGLEMENT DE FRAIS, HONORAIRES.
11. AUTORISATION DE DEFENDRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE DANS L'INSTANCE N° 0310613 / 7.
12. RESILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN BOX SITUE 74-76 RUE DU REVEREND PERE CHRISTIAN GILBERT A ASNIERES-SUR-SEINE ET REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE.
13. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL YANNICK NOAH.
14. REGLEMENT DE FRAIS, HONORAIRES.
15. ACTION EN JUSTICE POUR DIFFAMATION ET INJURES PUBLIQUES.
16. ANNULATION DE LA DECISION EN DATE DU 3 JUIN 2003 ET REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE VERSE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN APPARTEMENT DE FONCTION SIS 250 RUE DU MENIL A ASNIERES-SUR-SEINE.
17. FIN DE MISE A DISPOSITION D'UN APPARTEMENT DE FONCTION A L'ECOLE MATERNELLE AULAGNIER 85 RUE PIERRE BOUDOU A ASNIERES-SUR-SEINE ET REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE.

18. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES A LA SCP A. RITOU ET F. FOUILLADE.

19. ACTION EN JUSTICE POUR USAGE FRAUDULEUX DU SCEAU MUNICIPAL.

*

* *

LE CONSEIL,

- PREND ACTE :

des rapports annuels de l'exercice 2002 concernant les services délégués suivants :

- . Le syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) concernant des réseaux électricité et la réalisation et l'exploitation du réseau IRISE.
 - . Le Syndicat Intercommunal de Traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.) et le syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères (S.I.E.L.O.M.)
 - . Le cinéma l'ALCAZAR concédé à la société « les Ecrans Indépendants ».
- PREND ACTE également d'une déclaration faite par Monsieur LE GAC, concernant la construction par le SIELOM d'une nouvelle usine de traitement des ordures ménagères baptisée ISSEANE.

*

* *

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la fin de détachement d'un fonctionnaire sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint chargé du pôle Education-Petite-Enfance et Famille,

*

* *

LE CONSEIL,

- RETIRE de l'ordre du jour de cette séance le vœu présenté sur le commerce international du bois et sur la protection des forêts.

*

* *

QUESTIONS ORALES

LE CONSEIL,

- ENREGISTRE les réponses données aux questions posées par des Conseillers Municipaux concernant :
 - la réponse de la Mairie à plusieurs tracts d'une association,
 - le plan de circulation dans le quartier Bac/Magenta,
 - la révision simplifiée du POS dans le cadre du projet d'aménagement des terrains Unilever,
 - le marché des 4 routes,
 - les impôts locaux en 2004,
 - la dispense de réaliser des places de stationnement dans le cadre d'un permis de construire,
 - une information sur les menaces sectaires,
 - le conseil économique et social,
 - les communiqués de la Mairie,
 - les analyses sanitaires de l'eau de la piscine des Courtilles,
 - les affaires juridiques et les honoraires des avocats,
 - l'organisation d'une réunion le 11 décembre dernier,
 - la présence d'un «sans domicile fixe» rue de Bretagne,
 - les chiffres relatifs à la délinquance,
 - la participation des associations au forum des associations,
 - l'association d'entraide Familiale,
 - le site internet de la ville d'Asnières et la politique de la communication,
 - l'aménagement de deux passages sous le Pont de Clichy et rue Louis Vion,
 - le positionnement de la ville dans le cadre du contrat de plan Etat-Région,
 - l'association «Asnières Communication»,
 - le revêtement de façade de la maison de retraite ZAC Métro,
 - le site de vidéosurveillance à la police municipale.

*

* *

LE CONSEIL,

- RATIFIE les conclusions du rapport de la commission municipale « AMENAGEMENT ET URBANISME – INTERCOMMUNALITE – POLITIQUE DE LA VILLE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » réunie le 10 décembre 2003.

Rapporteur : Madame MORDACQ

A – AMENAGEMENT et URBANISME

- DECIDE :
 - . d'APPROUVER les objectifs pour la Ville d'Asnières dans le cadre du projet d'aménagement des terrains Unilever,
 - . de LANCER une concertation unique pour la révision simplifiée du POS et la création d'une ZAC sur lesdits terrains et
 - . d'APPROUVER les modalités de concertation suivantes :
 - une exposition publique dont les panneaux seront changés au fur et à mesure de l'évolution des études et une urne mise à disposition du public pour qu'il puisse y consigner ses éventuelles observations,
 - une publicité dans un journal diffusé dans le département, préalablement à la tenue de l'exposition,
 - deux articles dans le bulletin municipal,
 - . de CHARGER des prestataires de réaliser les études nécessaires aux études préalables à la ZAC et notamment l'étude d'impact et à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,
 - . de SOLLICITER l'Etat, en vue d'obtenir une dotation pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.
- DECIDE d'ACQUERIR des Consorts LELAIT un box correspondant au lot n° 23 au 368 avenue d'Argenteuil au prix de 12 500 € et
AUTORISE le Député-Maire à signer l'acte à intervenir à cet effet.
- DECIDE
 - . de PROCEDER à l'annulation de la copropriété dont la ville est devenue propriétaire sur la parcelle cadastrée section F n° 219 – 368 avenue d'Argenteuil afin de permettre la réalisation du Parc du Souvenir Français.
 - . de DONNER tous pouvoirs à l'étude DARPHIN à cet effet,et AUTORISE le Député-Maire à signer le ou les actes à intervenir.
- DECIDE de VENDRE à :
 - . Mme BOULANGE, un terrain dont la ville est propriétaire, sis 4 rue Paul Gillet cadastré section P n° 82 d'une superficie de 61 m² pour un montant de 27 450 €.
 - . au groupe GDP VENDOME, un terrain dont la ville est propriétaire sis 129 rue des Bas cadastré section M n° 170 d'une superficie de 2 269 m² pour un montant de 2 031 200 €

et AUTORISE le Député-Maire à signer tous les actes correspondants à intervenir.

- DECIDE de REpondre favorablement à la demande présentée par le Trésor Public de Suresnes en faveur de Madame CASTRO afin de lui accorder une remise gracieuse de pénalités de retard sur la « Taxe Locale d'Équipement » (TLE) pour la construction d'une maison - 18, rue Picquart à Asnières-sur-Seine.

B – INTERCOMMUNALITE

- DECIDE de DONNER un avis favorable à l'engagement de la commune dans la démarche de mise en œuvre de l'article 20 du contrat de Plant Etat-Région 2000-2006 sur les territoires prioritaires de la Boucle des Hauts-de-Seine, dont Asnières fait partie, afin de développer une politique d'aménagement du territoire qui contribuerait au redéveloppement des territoires en difficultés et à la diffusion du rayonnement des pôles de croissance, en partenariat étroit avec les communes et groupements de communes qui composent ces territoires.

*

* *

LE CONSEIL,

- RATIFIE les conclusions de la Commission Municipale « AFFAIRES GENERALES » (*FINANCES – MARCHES PUBLICS – RESSOURCES HUMAINES – GESTION DES SERVICES PUBLICS*) réunie le 10 décembre 2003

Rapporteur : Monsieur LAGARDE

A – FINANCES

- DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2002, des budgets Ville, assainissement et self municipal, comme suit :

BUDGET VILLE

Fonctionnement :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté

493 737.09 €

Investissement :
Compte 001 : Excédent d'exécution reporté 123 390.75 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Investissement :
Compte 1068 : Réserves facultatives 52 836.10 €

Fonctionnement :
Compte 002 : Excédents antérieurs reportés 221 865.66 €

Le résultat déficitaire de la section d'Investissement est repris comme suit :
Compte 001 : Déficit antérieurs reportés 1 839 943,75 €

BUDGET SELF MUNICIPAL

Fonctionnement :
Compte 002 : Excédents antérieurs reportés 8 547,42 €

- VOTE, tel qu'il est proposé, le Budget Supplémentaire en dépenses et en recettes pour l'exercice 2003 :

. Le Budget Ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Restes à réaliser		6 581 664,28 €
<u>Propositions nouvelles</u>		
. Réelles	1 339 901,19 €	137 204,12 €
. d'ordre budgétaire	1 490 936,60 €	543 028,03 €
TOTAL DES RECETTES	2 830 837,79 €	7 261 896,43 €
<i>Résultat reporté et affecté (RECETTES)</i>	493 737,09 €	123 390,75 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	3 324 574,88 €	7 385 287,18 €
DEPENSES		
Dépenses restant à réaliser		6 636 775,98 €
<u>Propositions nouvelles</u>		
. Réelles	2 287 809,76 €	-742 425,40 €
. d'ordre budgétaire	543 028,03 €	1 490 936,60 €
TOTAL DES DEPENSES	2 830 837,79 €	7 385 287,18 €
<i>Déficit antérieur reporté</i>		
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	2 830 837,79 €	7 385 287,18 €

Le Budget Assainissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 339 055,10 €

SECTION D'EXPLOITATION 221 865,66 €

- DECIDE de PROCEDER, sur l'exercice 2003, au transfert et à l'étalement des charges suivantes pour une durée de cinq années.

DEPENSES

- charges financières	compte budgétaire 668	137 204,12 €
charges exceptionnelles pour intérêts moratoires et pénalités sur marchés	compte budgétaire 6711	966 000,00 €

TRANSFERTS

- Transferts de charges financières	compte 796	137 204,12 €
- transferts de charges exceptionnels	compte 797	966 000,00 €

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

- Pénalités de renégociation de la dette	compte 4817	137 204,12 €
- Charges à étaler	compte 4818	966 000,00 €

- AUTORISE le Député-Maire à contracter une ouverture de crédit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE BANQUE pour l'année civile à venir et à signer le contrat à intervenir à cet effet.
- DONNE un ACCORD préalable, conformément aux règles de la comptabilité publique, afin d'engager certaines dépenses d'Investissement avant le vote du Budget primitif de l'exercice 2004 étant entendu :
 - . que les engagements ne pourront se faire que dans le quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
 - . que les dépenses engagées dans les conditions sus-indiquées, de même que les dépenses liquidées et mandatées donneront lieu à une ouverture de crédits rétroactive au Budget Primitif 2004
- DECIDE :
 - . d'ACCEPTER l'admission en non-valeur des côtes irrécouvrables pour un montant de 12 437,56 €,
 - . de PRENDRE en charge , sur le budget de la commune, les amendes liées à l'utilisation des véhicules appartenant au parc automobile de la ville d'Asnières-sur-Seine, uniquement

dans les cas où l'identité du conducteur des véhicules ne pourrait être établie, et de REGLER les amendes déjà émises.

- DONNE son ACCORD de principe à :
 - . la Sté d'HLM Immobilière 3F pour la garantie communale concernant un emprunt de 1 583 008 € qu'elle doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 180 logements situés au 2-4 et 6 rue Henri Poincaré à Asnières-sur-Seine,
 - . la SONACOTRA pour la garantie communale d'un emprunt de 242 746 € qu'elle doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation d'une résidence sociale sise 55 rue des Bas à Asnières-sur-Seine,et AUTORISE le Député-Maire à signer les contrats de prêts à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les emprunteurs.

- AUTORISE le Député-Maire à confier à Asnières-Habitat, par voie de décision municipale, la gestion quotidienne du patrimoine immobilier privé de la Ville, lors de chaque nouvelle acquisition.

B – SUBVENTIONS

- DECIDE d'ALLOUER, au titre de l'année 2003, à la Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine, une subvention de 4 551 € pour la mise en œuvre d'une coordination intercommunale de parcours d'acquisition linguistique dans la Boucle des Hauts-de-Seine.

- DECIDE de MODIFIER l'article 1 de la délibération du 26 juin 2003 relative à l'attribution et au versement de subventions au titre de la Politique de la Ville à diverses associations en ajoutant à la liste des associations subventionnées, l'association « Nouvelles Voies », pour un montant de 8 650 €.

- DECIDE de VERSER mensuellement, jusqu'au vote du Budget Primitif de l'exercice 2004, un acompte constituant un douzième de la subvention de l'exercice précédent, aux associations qui ne pourraient continuer à fonctionner sans cet apport et DECIDE que le cas de chaque association concernée fera l'objet d'un examen par le Député-Maire.

- ATTRIBUE une avance de 6 000 € sur la subvention 2004 à l'association « Arts sur Scène », pour qu'elle puisse faire face aux dépenses liées à la préparation du salon d'exposition 2004.

- DECIDE d'ATTRIBUER, au titre de l'année 2003, une subvention pour l'aide à l'intégration d'enfants asniérois handicapés à l'école, en faveur des associations et organismes suivants :
 - S.A.I.S 92 : 5 334 €

- A.D.P.E.P 92 :	630 €
- Votre Ecole Chez Vous :	530 €

- DONNE son ACCORD pour cofinancer, au même niveau que le Conseil Général, l'accueil à la crèche du Centre Hospitalier de Saint-Cloud, de jeunes enfants asniérois du personnel hospitalier.
- FIXE à 2 250 € et à 750 € le montant du prix attribué aux deux premières sociétés lauréates du concours « Prix de l'innovation en faveur d'entreprises asniéroises ».
- DECIDE d'ACCORDER et de VERSER au titre de l'exercice 2003, un prix de 380 € à chacune des deux associations « Les Petits Chanteurs d'Asnières » et « Asnières sur Scène », compte tenu de l'importance de leur implication lors de diverses manifestations.

C – TRAVAUX ET MARCHES PUBLICS

- APPROUVE et AUTORISE le Député-Maire à signer le marché d'études avec la société « ESPACE VILLE » pour la révision générale du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme .
- APPROUVE et AUTORISE le Député-Maire à signer le marché d'études du suivi animation de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Quartier Voltaire pour une durée de cinq ans avec la société APIC (Association pour l'Ingénierie dans les Copropriétés).
- AUTORISE le Député-Maire à signer :
 - . le marché négocié d'un montant de 1 601 304 € HT à intervenir avec l'entreprise DELBOST et METZ - 15 rue Guyton de Morveau – 75013 Paris, pour l'aménagement de locaux pour la création d'une crèche ZAC METRO,
 - . l'avenant à intervenir avec le cabinet Jacques IMBERT – 41 rue Porte aux Saints – 78200 Mantes la Jolie, maître d'œuvre de l'opération.
- DECIDE d'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur de la médiathèque de la ZAC Scheurer-Kestner à la SARL PHASIS représentée par M. François COHEN et à la S.A Acte Ile-de-France représentée par M. Jean-Marc BERTOLOTTI et AUTORISE le Député-Maire à signer ledit marché à intervenir.

- AUTORISE le Député-Maire à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et à signer les permis de construire pour l'extension :
 - . du groupe scolaire Jules-Ferry, avec le cabinet AABSA – 18 rue Cluseret 92150 SURESNES,
 - . du groupe scolaire Henri-Poincaré avec le Cabinet AMELLER-DUBOIS 8 impasse Druinot – 75012 PARIS.

- AUTORISE le Député-Maire à signer le permis de construire pour la mise en place de locaux provisoires sur les terrains de l'école Réjane, afin d'accueillir les élèves de l'annexe de l'école élémentaire Réjane pendant la durée des travaux de construction de l'école Magenta.

- DECIDE de PROCEDER à la mise en appel d'offres ouvert des travaux d'extension de l'école maternelle Descartes, conduisant à restructurer et à redimensionner les locaux notamment de restauration et d'accueil, et à cet effet,

AUTORISE le Député-Maire à signer le permis de construire, les marchés de travaux à intervenir et à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de divers organismes.

- AUTORISE le Député-Maire à signer :
 - . le permis d'aménagement des nouveaux vestiaires du stade Saint-Exupéry sis 243 rue du Ménil,
 - . le permis d'aménagement des locaux rue Louis Vion devant accueillir une structure petite enfance,

et DECIDE de PROCEDER à la mise en appel d'offres ouvert des travaux de réalisation et d'aménagement desdits locaux et à signer les marchés de travaux en résultant.

- AUTORISE le Député-Maire à lancer des appels d'offres ouverts et à signer les marchés à intervenir pour :
 - . les travaux de rénovation et de transformation des équipements sportifs Léo Lagrange,
 - . les travaux de délocalisation et d'extension du Club de Jeunes Zola – rue du Capitaine Bossard,
 - . les travaux de réaménagement du square du Souvenir français et de V.R.D prévus par le programme des équipements publics de la ZAC Scheurer-Kestner,
 - . les travaux d'aménagement et de maintenance de l'éclairage public,
 - . les travaux de création du bassin souterrain de rétention des eaux pluviales sous le futur espace vert ZAC Métro,
 - . les travaux de maintenance de signalisation lumineuse tricolore et des dispositifs des barrières d'accès des parcs de stationnement,
 - . les travaux d'entretien des espaces verts,

- . l'exploitation des installations du chauffage,
 - . la fourniture de produits et matériels d'entretien,
 - . l'entretien ménager des locaux et de la vitrerie,
 - . les transports collectifs pour les services municipaux,
et AUTORISE le Député-Maire à solliciter pour certaines de ces opérations des subventions aussi élevées que possible auprès de divers organismes.
- APPROUVE et AUTORISE le Député-Maire à signer les avenants à intervenir avec :
 - . la société Dalkia pour la prise en charge de l'exploitation des installations de chauffage, production d'eau chaude sanitaire et ventilation mécanique contrôlée de la nouvelle crèche « les Girafons » sise rue de Verdun à Asnières-sur-Seine,
 - . l'entreprise générale Dumez Ile-de-France pour l'exécution de divers travaux supplémentaires et modifications de prestations initiales pour la construction de la crèche rue de Verdun,
 - . la société A5A, maître d'œuvre, pour l'exécution de travaux supplémentaires et modifications des prestations initiales pour la construction de la crèche rue de Verdun,
 - . la société Dupont Restauration pour la fourniture et les prestations d'alimentation générale nécessaires aux services municipaux, suite à la reprise par cette dernière de la société Normapro,
 - . les sociétés Wesco, Rosny jouets et Pintel pour l'acquisition de jouets et les sociétés Pichon, Ogéo, Sofip et Lik pour les fournitures de bureau, fournitures scolaires et d'activités manuelles,
 - . les sociétés Papeteries de France, Buhrmann-Bellegarde et Ogéo pour l'acquisition de papier nécessaire au fonctionnement des services municipaux,
 - . les sociétés Hermès Communication et Cirnov pour la réalisation et l'impression du magazine d'informations et de la lettre d'information économique de la ville.
 - AUTORISE le Député-Maire à signer l'avenant de transfert du marché et de changement de dénomination sociale de la société GSF vers la société Pronet, en ce qui concerne les prestations de nettoyage des voies et places de la ville avec laquelle la ville d'Asnières-sur-Seine poursuit le marché en cours.
 - AUTORISE le Député-Maire à procéder à la mise en concurrence simplifiée pour la maintenance du parc de copieurs de la ville d'Asnières-sur-Seine pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans toutefois dépasser 3 ans et à signer le marché à intervenir.
 - DECIDE de CONFIER la gestion et l'entretien des parcs de stationnement Laura Flessel et Mauriceau à la société GIS PARCS, avec encaissement des recettes par le biais d'une régie municipale pour le compte direct de la ville et

APPROUVE les contrats à intervenir à cet effet, et AUTORISE le Député-Maire à les signer.

- Dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier dans le quartier Magenta :
AUTORISE le Député-Maire à signer le bail emphytéotique administratif assorti de la convention de mise à disposition des biens, non détachable du bail à intervenir avec la société SODEARIF et à signer tous documents nécessaires à leur bonne exécution qui comprend :
 - . une école élémentaire de 6 classes en superstructure
 - . la reconstruction de l'aire d'évolution sportive avec bâtiments vestiaires dédiés
 - . un parc de stationnement souterrain en infrastructure.

D – RESSOURCES HUMAINES

- FIXE les taux bruts de rémunération des vacataires pouvant être recrutés pour les besoins des services municipaux, sans que ces taux puissent être inférieurs à la valeur du SMIC.
- DECIDE de conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1^{er} mars 2004 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une convention de gestion portant sur la gestion des ressources humaines des agents du C.C.A.S.

E – AFFAIRES GENERALES

- AUTORISE le Député-Maire à signer la Charte « Ville-Handicap » proposée par la Plate-Forme Inter-Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (PFIAPH 92) regroupant un ensemble de mesures pratiques visant à assurer leur vie quotidienne et à améliorer la participation des personnes handicapées à la vie citoyenne.
- DECIDE d'APPLIQUER à la structure multi-accueil « Les Joyeux Lutins » ainsi, qu'à l'avenir, à toutes les structures municipales multi-accueil des jeunes enfants, le règlement intérieur déjà mis en œuvre pour la structure municipale multi-accueil «Le Chat Perché ».
- DECIDE de RECONDUIRE, au titre de l'année 2003, le Contrat Enfance précédent et de CONCLURE un deuxième Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, afin d'étendre ce dispositif contractuel aux structures petite enfance dont la création est prévue dans les cinq ans et de continuer ainsi à bénéficier de la prise en charge par la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine, des charges de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance.

- AUTORISE le Député-Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales l'avenant n° 1 prorogeant d'un an depuis le 1^{er} janvier 2003 la validité du Contrat Temps Libre conclu dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, en faveur des loisirs et vacances des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans.
- AUTORISE le Député-Maire à signer avec l'Etat, dans le cadre de la mise en place d'une organisation du temps de l'enfant, l'avenant n° 1 qui complète et prolonge la convention relative au Contrat Educatif Local, pour la période du 1^{er} septembre 2003 au 30 juin 2004 et AUTORISE également la signature des autres avenants pour prolonger le même contrat à partir du 1^{er} juillet 2004.
- EMET un avis FAVORABLE à la demande de dérogation permanente au principe du repos dominical présentée par la société L.R.M.D., du groupe Monoprix, pour le personnel de son magasin – 6 place des Victoires à Asnières-sur-Seine, pour la tranche horaire 09 h 00 – 13 h 30.
- EMET un avis FAVORABLE à la demande de prorogation de dérogation au principe du repos dominical présentée par la société André et Philippe DEGUELDRE et Cie, pour les gardiens de la résidence des Bords de Seine 5-7-9 quai Aulagnier et 20 rue Pierre Boudou à Asnières-sur-Seine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 18 décembre, à 2 heures 50.

*Publié par affichage sur le panneau
administratif intérieur et extérieur de la Mairie
le 23 décembre 2003*

LE DEPUTE-MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE,

Manuel AESCHLIMANN